

Projet de loi portant assentiment à l'Accord de coopération du 27 février 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création d'un comité de coordination et de facilitation pour l'octroi des autorisations pour des projets d'infrastructures énergétiques transeuropéennes en exécution du Règlement (UE) n° 347/2013, n^{os} [3482/1](#).

Le présent projet de loi vise à donner assentiment à l'accord de coopération du 27 février 2014 entre l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale relative à la création d'un comité de coordination et de facilitation pour l'octroi des autorisations pour des projets énergétiques. Cet accord de coopération met en oeuvre les dispositions du règlement (UE) n°347/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 avril 2013 concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes.

Les parties à l'accord de coopération, à savoir l'État fédéral, la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale, s'engagent à coordonner les procédures d'octroi des autorisations pour les projets visés dans cet accord de coopération et surveiller la mise en oeuvre en temps utile et correcte des dispositions reprises dans le règlement.

Cette coopération se déroule dans le cadre d'une structure, appelée "comité de coordination et de facilitation pour l'octroi des autorisations", qui est composé d'un organe de coordination, des organes de suivi et d'un secrétariat.

Les tâches qui incombent conformément au règlement au "comité de coordination et de facilitation pour l'octroi des autorisations", sont clairement attribuées aux différents organes. L'organe de coordination supervise ainsi le fonctionnement global du guichet unique et remplit les fonctions pour lesquelles l'apport et l'expertise des différentes autorités d'octroi sont nécessaires. Les organes de suivi suivent les projets individuels. Le Secrétariat agit comme point de contact unique pour les promoteurs de projets, les pays voisins et la Commission européenne, et soutient le fonctionnement pratique des autres organes. Le secrétariat sera assuré en permanence par l'administration fédérale de l'énergie.

[Lire la discussion](#)

Le projet de loi n° 3482 est adopté par 113 voix contre 1 et 9 abstentions

Vote nominatif : 029

Oui	113
-----	-----

Almaci Meyrem, Arens Joseph, Bacquelaine Daniel, Balcaen Ronny, Bastin Christophe, Battheu Sabien, Becq Sonja, Blanchart Philippe, Bonni Véronique, Bonte Hans, Bracke Siegfried, Burgeon Colette, Calvo y Castañer Kristof, Caverenne Valérie, Clarinval David, Clerfayt Bernard, Colen Alexandra, Collard Philippe, Coudyser Cathy, Dallemagne Georges, De Bue Valérie, De Clercq Mathias, De Croo Herman, Dedecker Peter, Dedecker Jean Marie, Degroote Koenraad, Delizée Jean-Marc, De Meulemeester Ingeborg, Demol Elsa, De Permentier Corinne, De Potter Jenne, Deseyn Roel, Destrebecq Olivier, Detiège Maya, Devin Laurent, Devlies Carl, De Vriendt Wouter, Dewael Patrick, De Wit Sophie, Dierick Leen, Drèze Benoît, Dumery Daphné, Emmery Isabelle, Fernandez Fernandez Julia, Flahaut André, Fonck Catherine, Francken Theo, Frédéric André, Galant Jacqueline, Geerts David, Genot Zoé, George Joseph, Gilkinet Georges, Goffin Philippe, Grosemans Karolien, Gustin Luc, Henry Olivier, Jadin Kattrin, Jambon Jan, Kitir Meryame, Lacroix Christophe, Lahssaini Fouad, Lalieux Karine, Lambert Marie-Claire, Landuyt Renaat, Lanjri Nahima, Lutgen Benoît, Luykx Peter, Maertens Bert, Maingain Olivier, Mathot Alain, Meire Laurence, Michel Charles, Mouton Rosaline, Muylle Nathalie, Mylle Gerda, Nyanga-Lumbala Jeanne, Özen Özlem, Perpète André, Rutten Gwendolyn, Sampaoli Vincent, Seminara Franco, Slegers Bercy, Sminate Nadia, Somers Bart,

Somers Ine, Temmerman Karin, Terwingen Raf, Thiéry Damien, Tobback Bruno, Uyttersprot Karel, Van Biesen Luk, Van Cauter Carina, Van den Bergh Jef, Vandeput Steven, Van der Auwera Liesbeth, Van der Maelen Dirk, Van Eetvelde Miranda, Van Esbroeck Jan, Van Gool Dominica, Van Grootenbrulle Bruno, Van Hecke Stefaan, Vanheste Ann, Van Moer Reinilde, Van Quickenborne Vincent, Van Vaerenbergh Kristien, Vanvelthoven Peter, Vercamer Stefaan, Vienne Christiane, Weyts Ben, Wierinck Godelieve, Wilrycx Frank, Wouters Veerle

Non	001
-----	-----

Louis Laurent

Abstentions	009
-------------	-----

Annemans Gerolf, De Bont Rita, De Man Filip, Goyvaerts Hagen, Logghe Peter, Pas Barbara, Ponthier Annick, Valkeniers Bruno, Veys Tanguy